Délit de consultation de sites terroristes : Valls pas opposé à un test

17/11/2012 à 12h04

Le délit de consultation des sites terroristes est en train de se transformer en serpent de mer. Même si la Commission des lois de l'Assemblée nationale a rejeté les amendements des députés UMP qui souhaitaient instaurer un blocage et un délit de consultation des sites terroristes, le ministre de l'Intérieur Manuels Valls s'est montré sensible à cette thématique, précisant par ailleurs qu'il n'était pas défavorable à une éventuelle période de test d'un tel dispositif, par exemple pendant un ou deux ans. (…)

PC inpact